



APPEL PUBLIC AUX CANDIDATS LOCATAIRES

La Ville de Genappe informe qu'elle va mettre en location un appartement à « loyer moyen » dans le Centre de Genappe, dans l'immeuble situé rue de Bruxelles 69.

Une liste de candidats locataires est dès à présent ouverte.

Il s'agit d'un appartement 2 chambres situé au 1^{er} étage.
L'immeuble est pourvu de caves individuelles et du chauffage au gaz naturel.
Une zone de parking est aménagée à l'arrière du bâtiment.

Les conditions à réunir pour être candidat sont les suivantes :

- avoir des revenus mensuels nets compris entre 1.167 € et 1.669 € ;
- ne pas être propriétaire ou usufruitier d'un autre bien ;
- ne pas loger dans une habitation sociale adaptée ;
- être domicilié à Genappe ou prouver son attaché à la Ville de Genappe ;
- occuper personnellement le bien et ne pas le sous-louer.

Le loyer mensuel est actuellement de 634,99 € + charges (90 €).

L'appartement est libre à partir de janvier 2024.

La location est consentie pour une durée de 1 an pour être reconduit à 9 ans par la suite.

Les documents à annexer à l'introduction de la candidature sont les suivants :

- une attestation de composition de famille ;
- les 3 dernières fiche de salaire,
- une photocopie de la carte d'identité,
- une attestation de non propriété de bien immobilier (à obtenir auprès du Service de Sécurité juridique de Nivelles).

Si vous êtes intéressés par la location de cet appartement, il y a lieu d'adresser votre candidature à Monsieur le Bourgmestre, Espace 2000 n° 3 à 1470 GENAPPE, et ce jusqu'au 5 janvier 2024. Toute information utile peut être obtenue auprès du Service Urbanisme et Logement, Mme LEEMANS, tel. 067/79.42.32.

Par Ordonnance
La Directrice générale,

M. TOCK



Le Bourgmestre,

G. COURONNE